

ADMINISTRATION

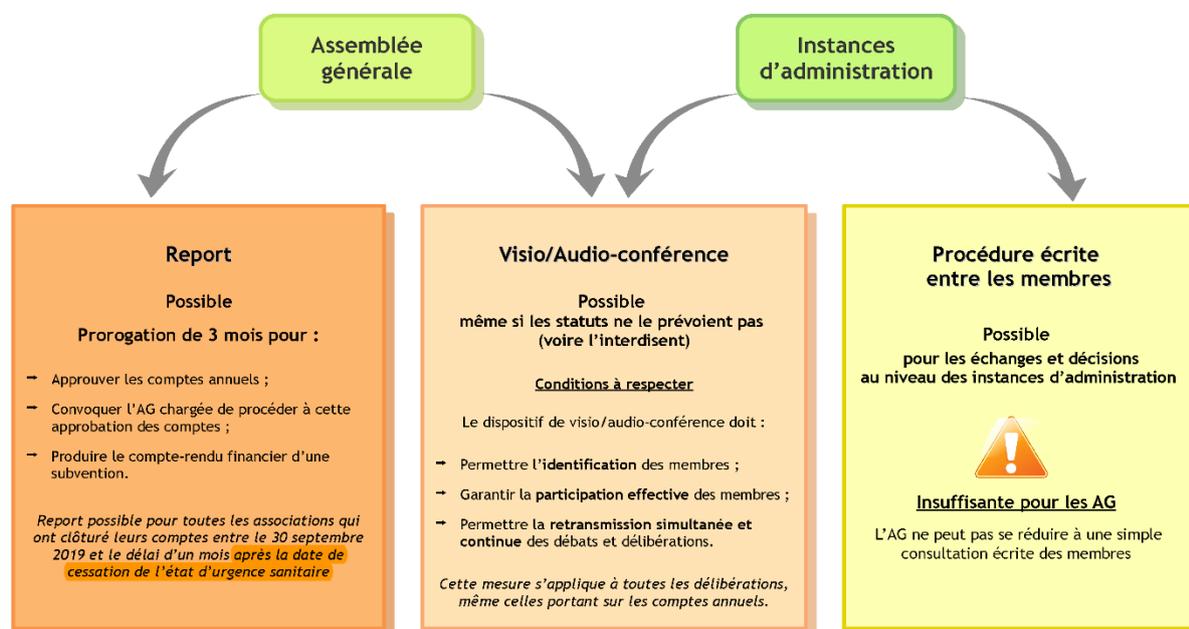
Gestion de l'association : Tenue Assemblée Générale période COVID19

Nous arrivons à un moment de la saison où de nombreux clubs doivent organiser, selon leurs statuts, leur Assemblée Générale.

Afin de vous apporter des précisions quant à cette organisation dans cette période liée au COVID19, nous venons vous communiquer les dernières informations officielles vous permettant d'envisager, plus sereinement, cette échéance :



Réunir ses instances statutaires durant la crise sanitaire COVID 19 *(dispositions applicables aux réunions devant se tenir entre le 12 mars et le 31 juillet 2020)*



Réalisation : DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret
Pour en savoir plus : www.associations.gouv.fr/les-ordonnances-prises-en-application-de-la-loi-d-urgence-covid-19.html

Outre les informations déjà transmises précédemment que vous pouvez retrouver ici :

<https://www.associations.gouv.fr/les-ordonnances-prises-en-application-de-la-loi-d-urgence-covid-19.html>

nous vous invitons aussi à vous référer à cette foire aux questions émanant du site officiel www.associations.gouv.fr.

Vous pourrez y trouver de nombreuses réponses dans ces temps soumis à plein d'interrogations : <https://www.associations.gouv.fr/associations-et-crise-du-covid-19-la-foire-aux-questions.html#Le-fonctionnement-des-associations>